

Timiskaming sur le même sujet. J'ose espérer que le député consentira alors à retirer sa motion.

**M. Gilbert:** Que la motion soit réservée.

(La motion est réservée.)

#### LE MESSAGE AU GÉNÉRAL GOWAN

##### Motion n° 162—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du message que le premier ministre a envoyé au général Gowan et dont il est fait mention dans le hansard du 2 juillet 1969, à la page 10751.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je propose la motion au nom du député.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les communications échangées entre les chefs de gouvernement sont généralement confidentielles et leur contenu n'est pas rendu public. C'est, en tous cas, une décision qui ne peut être prise unilatéralement. Dans ces conditions, je demande au député de retirer sa motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire vient de dire à l'instant que la décision ne pouvait être prise unilatéralement. Le premier ministre ne pourrait-il demander le consentement du général Gowan à cet égard?

**M. Walker:** C'est une autre question.

**M. l'Orateur:** Est-elle rayée?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non. Qu'on la mette aux voix s'il vous plaît.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

#### LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SCIENCES

##### Motion n° 203—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre adressée le 4 novembre 1968 par le premier ministre du Canada au président du Conseil des sciences du Canada, comme il est mentionné dans le troisième rapport annuel du Conseil des sciences.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je propose la motion pour le député, monsieur l'Orateur.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la lettre du premier ministre au président du Conseil des sciences du Canada concerne la régie interne du gouvernement et il n'est pas dans l'intérêt public de la publier. Comme la

tradition de la Chambre veut que ce genre de documents soit confidentiel, peut-être le député consentirait-il à retirer sa motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et s'il n'y consent pas?

**M. l'Orateur:** Peut-être pourrait-elle alors être reportée à l'ordre du jour.

#### LA DIRECTIVE DU CABINET CONCERNANT L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS EN ÉTÉ

##### Motion n° 204—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la directive du Cabinet concernant l'emploi d'étudiants pendant l'été et à laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fait allusion dans son communiqué de presse du 30 avril 1969.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je propose la motion pour le député.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les directives du cabinet sont des documents du cabinet. La Chambre a toujours considéré les documents du cabinet comme n'étant pas visés par les motions portant production de documents. J'espère donc que le député consentira à retirer sa motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme il en a été question dans un communiqué à la presse, je ne crois pas que cette objection tienne en l'occurrence. Peut-être pourriez-vous mettre la question aux voix, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

## QUESTIONS ORALES

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### L'INFLATION—LA PRÉVISION DE HAUSSES DE PRIX—LA DÉFINITION DE L'AUSTÉRITÉ

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que nous aurions le privilège d'avoir le ministre des Finances à la Chambre aujourd'hui. En son absence peut-être le premier ministre répondrait-il aux questions dont il a pris note hier. J'ai posé celles-ci: Comme on prévoit des hausses de prix considérables en 1970, s'échelonnant entre 1 et 25 p. 100, j'ai demandé au ministre quelle était l'attitude du gouvernement à cet égard et plus précisément si le gouvernement, de concert avec la Commission des prix et revenus, définirait mainte-